

OCCUPATIONS DU DOMAINE PUBLIC LIÉES À UNE ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE
(à compter du 12 février 2025)

Droits annuels	
Lampe fixe	4 € / unité
Marquise fixe	5 € / ml
Store fixe ou escamotable	5 € / ml
Chevalet publicitaire, porte-menu, distributeur de journaux ou prospectus dont l'emprise au sol est inférieure ou égale à 0,50 m ²	6 € / unité
Chevalet publicitaire, porte-menu, distributeur de journaux ou prospectus dont l'emprise au sol est supérieure à 0,50 m ²	12 € / unité
Terrasse simple	9 € / m ²
Terrasse aménagée	13,50 € / m ²
Structure couverte	26,50 € / m ²
Stationnement de scooters (hors place de stationnement)	21 € / m ²
Stationnement de scooters réservé à l'année sur place de stationnement	600 € / la place
Étalage	13,50 € / m ²
Objets divers dont l'emprise au sol est inférieure ou égale à 0,50 m ²	6,50 € / unité
Objets divers dont l'emprise au sol est supérieure à 0,50 m ²	13 € / unité
Kiosque ou baraquement Première année Années suivantes	185 € / m ² 130 € / m ²

Droits journaliers	
Terrasse simple à la journée	3 € / m ²
Étalage à la journée	4,50 € / m ²

Droits saisonniers du 1er avril au 31 octobre	
Terrasse simple	5 € / m ²
Terrasse aménagée	8 € / m ²
Structure couverte	15 € / m ²
Étalage	7 € / m ²

Vogues et fêtes foraines	
Manège jusqu'à 99 m ² (tarif forfaitaire)	15 €
Manège à partir de 100 m ² (tarif forfaitaire)	40 €
Stand de la fête foraine (tarif forfaitaire)	10 €

Droits de place – Cirques et Guignols	
Droits perçus par jour de l'installation à la désinstallation	110 €

Droits de place hors vogues et fête foraines	
Par m ² de surface occupée et par jour	3,50 €

Ventes ambulantes (type foodtruck)	
Droit mensuel pour un emplacement de 5 ml	175 €

Installation avec vente directe	
Droit journalier de 0 à 25 m ²	116 €
Droit journalier par m ² supplémentaire	2 €

Vente de fleurs Toussaint et sapins de Noël	
Fleurs Le mètre linéaire pour toute la durée de la vente	25 €
Sapins Le mètre linéaire pour toute la durée de la vente	10 €